



Neuchâtel, le 7 mai 2015

### **Retour sur la session des 28 et 29 avril 2015 du Grand Conseil neuchâtelois**

[\(ordre du jour de la session des 28 et 29 avril 2015\)](#)

#### ***A droite toute***

A de trop rares exceptions, les député-e-s de droite du parlement ont, lors de la session des 28 et 29 avril 2015, démontré le peu de cas qu'ils font de la société, de son évolution et de l'avenir de ses membres.

En classant tout d'abord la pétition du parlement des jeunes sur l'abaissement du droit de vote à 16 ans, reléguant, comme c'est désormais leur habitude, le parlement des jeunes à une simple rencontre entre ados.

En manquant, ensuite, de rejeter l'étude d'un congé paternité de dix jours au moins défendue par le groupe socialiste. La famille se réduisant, pour bon nombre de député-e-s bourgeois, à l'archétype du père nourricier abreuvant femme et enfants de ses deniers et de sa sagesse. Pour des élu-e-s se prévalant d'appréhender mieux que quiconque les besoins et les attentes de l'économie, pas une once de vision d'avenir à faire valoir. Circulez... Et ce, alors même qu'une partie du secteur privé, que la droite se targue de représenter, se montre de plus en plus ouvert à l'allongement du congé paternité.

N'étant plus à une aberration près, les député-e-s de droite ont été aussi tout près de faire rejeter par le Grand Conseil la motion populaire de Forum handicap, niant aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite le simple droit à l'égalité des chances. N'a-t-on pas entendu que ces député-e-s comprenaient, qu'ils et elles se sentaient concerné-e-s ? Concerné-e-s oui, au micro ou à la tribune, mais pour tout nier la seconde d'après lors du vote.

Trois exemples de l'attitude dont fait preuve une large majorité des élu-e-s de droite de l'hémicycle. Lors de la session d'avril comme lors de trop nombreuses autres sessions.

Si le groupe socialiste ne peut que déplorer cet état de fait, il se félicite néanmoins que, même à droite, certains s'élèvent désormais contre l'immobilisme paternaliste de la majorité bourgeoise. Sans rêver de révolution, une évolution n'est peut-être pas à enterrer.

*Le regard de Yann Hulmann*



---

### 12e étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales (communiqué aux médias)

Neuchâtel, le 28 avril 2015

Position du groupe socialiste au Grand Conseil sur la 12e étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales.

## L'Etat ne peut plus ignorer la mobilité douce

Il y a un an, le 30 avril 2014, le groupe socialiste au Grand Conseil se félicitait que la majorité du Parlement choisisse de le suivre afin que les nécessaires travaux d'entretien des routes cantonales intègrent, de manière responsable, les enjeux de la mobilité douce. Les routes n'étant pas réservées à quelques-uns mais au service de l'ensemble des usagers. Force est de constater que le message, pourtant clair, n'a, une année plus tard, pas été entendu par le Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE).

Il est incompréhensible que l'analyse d'un rapport sur les infrastructures routières s'accompagne année après année des mêmes interrogations. Quel est l'état d'avancement de la révision de la loi sur les routes et voies publiques ? Quel est l'état d'avancement du concept directeur de mobilité douce ? L'élargissement de la chaussée permet-il réellement d'offrir une meilleure sécurité aux cyclistes, étant entendu que lorsque la visibilité est améliorée, les automobilistes auront tendance à circuler plus vite ? Quel est le coût des mesures de mobilité douce ? Existe-t-il d'autres projets routiers prioritaires ? Quels sont les projets à venir ? Autant de questions qui n'ont eu droit qu'à des bribes de réponses à ce jour.

Comme les député-e-s socialistes le soulignaient l'an dernier, l'état de notre réseau routier laisse, à n'en pas douter, à désirer en plusieurs endroits. Il va, dès lors, de soi que le groupe ne peut laisser ces mêmes routes se dégrader davantage, ce qui engendrerait des coûts encore plus élevés pour la collectivité et remettrait en cause la sécurité des usagers.

C'est pourquoi le groupe socialiste a amendé le décret de manière à ne pas freiner les nécessaires travaux tout en assortissant l'attribution de nouveaux crédits à la réalisation d'un concept directeur cantonal en matière de mobilité douce. A l'instar du chef du DDTE, la droite du parlement a refusé d'entendre la voix du compromis.

Une route ne sert pas uniquement aux voitures, camionnettes et autres poids-lourds, mais est également destinée aux piétons et aux cyclistes. L'entretien des routes ne peut donc évacuer, par confort, les questions de mobilité douce comme elle ne peut faire l'économie



d'une réflexion plus générale. Réflexion qui pourtant se fait attendre.

Soucieux de la sécurité de l'ensemble des usagers, le groupe socialiste n'entrera plus en matière sur les crédits routiers présentés devant le Grand Conseil tant que le concept directeur sur la mobilité douce n'aura pas été établi. Il est important d'inscrire chaque projet en suivant des principes directeurs, cela évitera que notre groupe revienne sur chaque projet.

De quoi satisfaire et assurer, de manière responsable, la sécurité et le confort de l'ensemble des usagers de la route. ↵

*La position du groupe a été présentée par la députée Erica di Nicola. ◆*

---

### Aide au logement

## Maintenir une aide ciblée au logement

*La députée Christiane Bertschi a défendu la position du groupe socialiste devant le parlement.*

« [...] De nombreuses interventions ont déjà eu lieu à ce sujet : motion populaire, pétition, postulats qui tous ont été acceptés par le Grand Conseil, mais n'ont pas eu de suite, ce qui explique l'existence de ce projet de loi.

Le nombre de logements subventionnés ne cesse de diminuer – il en reste environ 1500 actuellement - et des personnes sont mises à la porte de leur logement aujourd'hui, alors que le canton est en pénurie depuis plus de dix ans.

La nouvelle loi sur le logement permet d'aider les maîtres d'ouvrage d'utilité publique avec différents outils, mais elle n'a produit que 139 logements en 7 ans, soit 20 par année.

Un petit calcul rapide nous démontre qu'il faudrait plus de 70 ans pour remplacer les logements subventionnés qui vont retourner au marché libre !

Le nombre de logements actuellement en main de maître d'ouvrage d'utilité publique est d'environ 1800, soit 2% du parc immobilier. Ce faible pourcentage a peu ou pas d'effet régulateur sur les montants des loyers en général.

Soutenir l'offre est certes un projet intelligent, mais il n'est pas suffisant, nous ne pouvons faire fi de la réalité !

Ce projet de loi ne cherche pas à créer de nouvelles charges, mais souhaite conserver le montant actuel qui est au budget 2014, au poste 366'340 de frs 1'320'000.- avec un apport communal de 680'000.-, soit un montant total de 2 millions.



Quels seraient les bénéficiaires ? Ils ne seraient pas exclusivement les personnes bénéficiant d'un logement subventionné actuellement, si c'était le cas, cela créerait une inégalité de traitement.

Des critères de coûts de loyer et d'attribution existent déjà pour les bénéficiaires de l'aide sociale, qui sont aussi souvent des personnes travaillant mais à revenu insuffisant. Ces dernières en bénéficiant d'une aide au logement, ainsi que de subsides à l'assurance maladie pourraient sortir de l'aide sociale.

Le Conseil d'Etat prend toujours comme exemple, le nombre de personnes bénéficiant des subsides de l'assurance maladie pour démontrer que ce nombre très élevé de bénéficiaires potentiels ne permettrait strictement pas de répondre à ce projet de loi sur le logement.

Mais qu'en est-il vraiment? Le nombre de bénéficiaire des subsides LAMAL (état 2012) était de 41'184 personnes, mais ce chiffre comprend déjà les bénéficiaires de l'aide sociale et des prestations complémentaires AVS/AI, dont le loyer est pris en compte, soit 18'235 personnes. Le solde est d'environ 23'000 personnes.

La relation entre nombre de logements et habitant du canton est un facteur 2 environ. Il reste donc 11'500 logements potentiels.

D'autre part, des locataires résidant depuis de nombreuses années dans le même logement ont souvent des loyers abordables, si l'immeuble n'a pas eu de rénovations importantes.

Tout cela nous fait dire, que si on reprend le chiffre de 1500 logements qui sont aidés actuellement, nous toucherions déjà le 13% des personnes qui ont besoin d'avoir un logement à loyer abordable, ce qui serait déjà important, sans moyen supplémentaire.

Malgré ces estimations, il manque toujours des statistiques sur les loyers réels, en liaison avec le revenu, pour pouvoir mener une bonne politique du logement.

L'argument de dire qu'il faut soutenir l'offre et non créer une demande qui ferait monter les prix des loyers est également discutable. Soutenir l'offre avec 20 logements par année, sur un parc d'environ 85'000 logements va avoir un effet très faible, voire nul.

Pour éviter de risquer de soutenir la spirale des prix des loyers vers le haut, l'Etat en achetant des parts sociales à des coopératives pourrait aussi prétendre à obtenir des logements pour des personnes en difficulté.

Certaines caisses de pension qui ont bénéficié du système LCAP, avec des aides de l'Etat à la construction pourraient aussi s'engager à offrir un certain nombre de logements à loyer abordable.

Si ces mesures ne permettaient pas de trouver des logements à loyer acceptable, il faudrait se poser la question si l'Etat ne devrait pas devenir un acteur du logement, en créant une fondation, pour éviter la spéculation.



Par exemple, la Ville de Neuchâtel a loué l'immeuble qu'elle a reçu en échange du droit de superficie des Cadolles, avec des subventions indirectes aux locataires, en renonçant à un rendement plus élevé. Elle a destiné cet immeuble à des personnes à faible revenu, selon des grilles claires et en évitant la sous-occupation. Au niveau économique, la ville y trouve certainement son avantage.

Le canton de Vaud soutient les personnes à faible revenu par des mesures adaptées et ces investissements à terme permettent à une partie de la population de ne pas émerger à l'aide sociale, ce qui est une réussite tant au niveau personnel que collectif.

[...] En résumé, la demande de ce projet de loi est de maintenir une aide ciblée au logement avec les moyens déjà existants au budget pour la LCAP, moyens qui autrement vont à court terme se dissoudre dans les abîmes du budget. L'application de cette loi devrait permettre aussi de trouver des solutions innovantes. »

*Le projet de loi, combattu par le Conseil d'Etat, a été refusé par 60 voix contre 50, opposition droite/gauche. ♦*

---

### Lutte contre l'illettrisme - Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil

## Des chiffres inadmissibles

*Il est revenu à la députée Françoise Gagnaux de présenter la position du groupe socialiste :*

« [...] l'illettrisme touche entre 13 et 19% de la population et 14%, selon le dernier chiffre connu, des élèves de notre canton terminant l'école obligatoire rencontrent aujourd'hui des difficultés dans l'écriture et la lecture. Le groupe socialiste est très préoccupé par cette réalité quand on sait les coûts économiques que cela génère en plus des coûts humains et sociaux qui sont, bien que réels, plus difficiles à chiffrer.

Le rapport d'information du conseil d'Etat *présente* un état des lieux clair et précis [...]. Quelques critiques et regret ont été exprimés dans notre groupe. [...] Tout d'abord, sur le fait que ce dossier a été confié à la commission école obligatoire alors que c'est un thème qui dépasse largement les frontières de l'école obligatoire. En effet, dans le rapport, on parle beaucoup de l'association « Lire et Ecrire », de Recif ou encore de l'association de « Prévention de l'illettrisme au préscolaire » (PIP), entités qui sont liées aux adultes et au domaine du préscolaire.

D'autre part, [...] *certaines députés décrivent* une approche purement descriptive et aucunement qualitative.



Ceci dit, nous avons relevé dans ce rapport plusieurs mesures organisées et financées par les communes et cela est très positif. Cela pourrait être développé en faisant appel par exemple à des civilistes ou à des seniors.

Au cours des trois séances de la commission école obligatoire, nos représentants-es ont évoquées plusieurs préoccupations et posé des questions. Des réponses nous ont été données [...] sur le suivi des élèves après l'école obligatoire, la formation des personnes travaillant dans le parascolaire, la formation des enseignants dans l'école obligatoire, la coordination entre les institutions qui travaillent dans la prévention de l'illettrisme, le nombre de places disponibles pour les adultes et la manière d'y accéder, la sensibilisation des parents, la vérification de l'efficacité des mesures mises en place aujourd'hui pour lutter contre l'illettrisme et la diminution du poste de chargée de mission de lecture (100% à 50%).

Un point sur lequel nous devons revenir est celui du poste de chargée de mission pour l'enseignement de la lecture qui a été diminué de 50% en 2012 pour raison d'économie. Sachez que concrètement, ce sont plusieurs missions et tâches qui ont été rayées du dit cahier des charges dont : [...]

- « Développer l'usage d'outils de diagnostic et les pratiques de différenciation en lecture pour les élèves ayant des besoins particuliers ». Pour rappel, nous venons d'accepter à la dernière session, à une large majorité, un postulat lié aux troubles d'apprentissage d'élèves en difficulté.
- « Veiller à l'égalité de traitement en matière d'accès aux livres, aux bibliothèques et aux actions de promotion de la lecture dans le canton »
- « Elaborer et diffuser un catalogue des actions à disposition des centres scolaires et des enseignants » .

Nous devons dire notre regret de la suppression de telles tâches et c'est pourquoi le groupe socialiste aurait souhaité recommander au CE de rétablir le poste à 100%. Cela aurait un coût annuel estimé à Fr. 60'000.— qui selon nous se justifie si l'on veut poursuivre et développer la prévention et lutte contre l'illettrisme dans notre canton.

En conclusion, le groupe socialiste acceptera le rapport du CE ainsi que la recommandation de la commission école qui demande au CE d'allouer des moyens supplémentaires pour la prévention et lutte contre l'illettrisme. »

*Le postulat a été classé par 106 voix sans oppositions. La recommandation de la commission a, elle, été acceptée par 67 contre 47. ♦*



---

### Pétition – Droit de vote à 16 ans sur demande

## Reconnaître un engagement citoyen

*Le député Baptiste Hunkeler a exprimé la position du groupe socialiste devant le parlement.*

« [...] Deuxième débat, mêmes arguments :

- 16 ans, âge de croisé des chemins, à la fin de l'école obligatoire: chaque jeune doit prendre une décision capitale pour son avenir, choisir sa voie.
- 16 ans, naissance de droits et d'obligations : majorité sexuelle, droit de choisir une religion ou encore obligation de payer des impôts
- 16 ans encore, fin des cours d'éducation civique et début d'une pause inexplicable entre la théorie de cette formation et la pratique du droit de vote.

Bref, je ne vais pas vous les détailler à nouveau, ils ne vous ont pas convaincu une première fois, difficile qu'ils vous convainquent cette fois. Alors je serai bref, mais tout aussi, non, encore plus convaincu que la dernière fois.

Convaincu car si la dernière fois nous avons le soutien du parlement des jeunes de la ville de Neuchâtel, nous avons cette fois le soutien encore plus large de toute une jeunesse. Une jeunesse qui s'est engagé, par la session des jeunes, pour leur société, pour notre société. Qui se sont engagé pour l'avenir, pour le monde qu'ils souhaitent voir demain. Pour une société qu'ils souhaitent voir évoluer, qu'ils souhaitent meilleure. N'est-ce pas ça, chers collègues, l'objectif de chaque engagement politique ? Ne vous ont-ils pas convaincu, tous ces jeunes, qu'ils savaient faire la pesée des intérêts nécessaires à toute décision politique ? Ne vous ont-ils pas montré qu'ils savaient faire des choix, en sélectionnant les pétitions qui leur tenaient le plus à coeur ? Ne vous ont-ils pas, chers collègues, tous ces jeunes, vos filleules, montré qu'ils avaient quelque chose à dire ? Et quelque chose d'intéressant ? Qu'ils méritaient plus que notre simple soutien ? Qu'ils méritaient d'influer sur la vie politique de notre canton ?

Eh bien, suite à cette session, le groupe socialiste est renforcé dans sa conviction que ces jeunes ont beaucoup à apporter au débat politique. Qu'ils méritent le droit de vote.

Si le groupe socialiste aurait préféré un droit de vote à 16 ans sans la complication du « sur demande », nous maintenons que cela est une avancée dans la bonne direction. Nous refuserons donc un énième classement d'une pétition de la session des jeunes. Si ces sessions sont organisées uniquement dans un but de se donner bonne conscience pour ensuite refusée la majorité des pétitions, on peut se poser la question de la pertinence d'un tel évènement.



A ceux qui attendaient un signe de la jeunesse pour le droit de vote à 16 ans, il est temps de leur faire confiance. Le signal est là. A nous de voir si nous souhaitons l'ignorer ou le prendre en compte. »

*La pétition a été classée par 55 voix contre 51. ♦*

---

### Adapter les heures d'ouverture des structures d'accueil des enfants

[Interpellation du groupe socialiste présentée par la députée Corine Bolay Mercier](#)

---

### Congé paternité

## Dix jours de congé paternité au moins

La motion déposée par le groupe socialiste en décembre 2014 a été défendue par le député Baptiste Hunkeler.

« [...] Ce sont des thèmes qui nous sont chers que nous souhaitons mettre en avant par cette motion : l'égalité des sexes et la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

L'égalité entre femmes et hommes est primordiale au sein du couple. Et quel évènement plus marquant pour un couple que l'arrivée d'un enfant ? Il est nécessaire que ce cap soit franchi dans des conditions les meilleurs possibles. Le modèle du père continuant à travailler malgré cette étape majeure est dépassé. S'il faut admettre que le modèle familial dit « traditionnel » est encore prépondérant dans notre société, la cause est évidente : trop peu est fait pour permettre un véritable partage des tâches, et les conditions faites aux parents pour concilier vie professionnelle et vie familiale sont trop souvent insuffisantes. Il faut permettre aux jeunes pères de jouer le rôle qui est le leur, leur rôle de parent. Si le congé maternité a pris du temps à s'implanter au niveau fédéral (en vigueur depuis à peine dix ans, faut-il le rappeler), le groupe socialiste est convaincu que le chemin devrait être plus court pour le congé parental ou pour le congé paternité. Il n'est en effet plus contesté que la présence et l'implication des deux parents sont nécessaires au développement de l'enfant.

Au lendemain de la défaite de l'initiative PDC en mars dernier, les propositions pour une véritable politique familiale dans notre pays se sont manifestées de toutes parts. Et c'est avec plaisir que j'ai entendu des édiles de droite, PDC en tête, proposer un congé parental ou un congé paternité. J'espère que les élus cantonaux de ces partis sauront reconnaître l'importance d'une politique familiale de qualité, ancrée dans notre société actuelle et véritablement progressiste.





Cette demande sous forme de motion n'empêche nullement le Conseil d'Etat d'étudier la question dans le cadre de la réforme sur le statut de la fonction publique. Au contraire, le groupe socialiste appelle de ses vœux que cette problématique soit intégrée dans la réflexion globale sur les jours de congé dans l'administration publique.

5 jours c'est insuffisant. 5 jours c'est à peine le temps qu'il faut pour que la mère quitte l'hôpital suite à l'accouchement. Un minimum de 10 jours est nécessaire. Une collectivité responsable, c'est une collectivité qui montre l'exemple. Par cette proposition, une fois n'est pas coutume, nous pourrions nous targuer de nous placer en canton modèle, au même niveau que la Confédération. Et cela pour un coût qui, s'il est encore à estimer, ne devrait pas être insupportable pour notre République. En effet, tout comme dans les cas de maladies de courte ou moyenne durée, les fonctionnaires ne seront que rarement remplacés pour une semaine d'absence supplémentaire. De plus, les charges supplémentaires si elles sont quand même constatées, pourront être compensées dans le cadre de la réforme sur le statut de la fonction publique et des jours de congé des fonctionnaires.

En dehors des comparaisons intercantionales qui nous montrent la marge d'amélioration encore possible, il nous faut ôter nos œillères et regarder au-delà de nos frontières, au Nord : En Suède, le congé parental est de 480 jours à partager entre les parents, chacun ayant droit à 60 jours intransmissibles. En Islande, la durée du congé est de neuf mois, la mère et le père ayant droit chacun à trois mois, après quoi l'un des deux parents peut prendre les trois mois restants. Mais aussi plus proche et dans un système moins social-démocrate : en Allemagne, le congé parental octroie aux parents 12 mois de congé qu'ils se répartissent comme ils l'entendent.

Le groupe socialiste vous invite à soutenir sa motion, pour une politique publique par l'exemple. Pour une véritable politique familiale.

Vivons avec notre temps. Soutenons des modèles familiaux nouveaux. 10 jours de congé paternité ce n'est pas révolutionnaire, mais juste nécessaire. »

*Après avoir été transformé en postulat, le texte a été accepté par 56 voix contre 54. ♦*



---

## Motion populaire de Forum Handicap

### Passons de la parole aux actes

*La position du groupe socialiste a été présentée par la députée Josiane Jemmely.*

« [...] La motion populaire de Forum Handicap est justifiée car, elle demande le respect des constitutions fédérale et neuchâteloise. La Constitution fédérale, à l'article 8, alinéa 4, *stipule*: «La loi prévoit des mesures en vue d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées». La Constitution neuchâteloise, à l'article 8 également, est elle aussi précise: «Nul ne doit subir de discrimination, notamment du fait d'une déficience physique, mentale ou psychique».

Par leur handicap physique ou psychique, des centaines de milliers de personnes en Suisse souffrent dans leur corps ou dans leur âme. Nous devons tout faire pour que leurs épreuves ne soient pas accentuées par le regard des autres et par la discrimination des pouvoirs publics. Nous devons mettre en pratique cette phrase de Martin Luther King: «L'homme bon ne regarde pas les particularités physiques mais sait discerner ces qualités profondes qui rendent les gens humains et donc frères».

Mais que demande précisément cette motion populaire?

Principalement, que l'Etat prenne enfin le taureau par les cornes pour mettre en œuvre une vraie politique d'égalité à l'égard des personnes en situation de handicap. Cela veut dire une loi d'application de la loi fédérale sur l'égalité, donc forcément une loi transversale qui touche à toutes les activités de l'Etat. Cela veut dire aussi un plan d'action avec des mesures, des priorisations et un échéancier. Il est à noter que toutes les mesures à prendre ne vont pas forcément coûter de l'argent!

Forum Handicap n'exige pas tout, tout de suite, mais veut qu'on reconnaisse enfin, par une volonté politique, l'égalité des droits et des chances pour tous, y compris pour les personnes en situation de handicap. Par ailleurs, cette association est prête à participer activement à ce travail.

Juste quelques chiffres: si on rapporte les statistiques suisses, on estime à environ 16% de la population, tous âges confondus, les personnes concernées par un handicap; cela veut dire pour Neuchâtel environ 27.000 personnes, dont un bon tiers, soit 9000 personnes concernées par un handicap lourd. Ces chiffres sont donc bien loin de constituer une quantité négligeable.



Si depuis la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle la condition des personnes en situation de handicap a évolué favorablement, on est encore bien loin d'une véritable égalité dans les faits; que vous preniez les transports publics, l'accès aux bâtiments publics, l'accès à l'emploi, l'intégration des enfants en situation de handicap dans les écoles et les structures d'accueil, on voit bien que l'on est encore loin de l'évidence. Ce n'est pas qu'une question de moyens, mais d'abord une question de mentalités et de vision; et l'action politique cela sert aussi à cela.

La réponse du Conseil d'Etat est franchement inacceptable et pas digne d'un gouvernement. Je ne sais pas qui a rédigé cette réponse du Conseil d'Etat mais elle est nulle, tant dans la forme que sur le fond. Sa brièveté et son contenu dénotent une profonde méconnaissance des problèmes auxquels sont confrontés les handicapés.

Je tiens à rappeler qu'une motion est une demande d'étude. Une fois que celle-ci est faite, le Grand Conseil a toute latitude pour accepter, amender ou refuser le rapport soumis.

Dire que les objectifs de la motion font partie des réflexions et activités permanentes de l'Etat ou d'organismes externes qu'il mandate est une affirmation un peu légère. Les organismes externes dont c'est la mission s'en préoccupent heureusement. Mais affirmer que les services de l'Etat se préoccupent de façon permanente de cette question me fait franchement sourire. Je vous donne deux exemples:

- Le rapport concernant les travaux au CPLN ne contient pas une ligne sur la question de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite; certains de vous me diront que pour les architectes ces questions vont de soi; c'est faux: ce n'est ni un réflexe, ni une évidence. Prenez le bâtiment du Conservatoire. Ses indications à l'intérieur pour s'orienter dans le bâtiment sont une catastrophe pour les déficients visuels et ce bâtiment ne date pas de la Deuxième Guerre mondiale!
- Ensuite le Conseil d'Etat reproche à la motion l'hétérogénéité des intentions qu'elle contient et qui ne pourraient pas tenir dans une base légale unique. Mais c'est le propre d'une politique d'égalité qui est forcément transversale! C'est exactement la même chose que pour la politique d'égalité homme/femme! Les questions de handicap se traduisent à tous les niveaux de la vie en société; donc c'est forcément par une politique transversale qu'on doit agir!

Enfin le Conseil d'Etat reproche l'absence de priorisations; mais c'est justement cela le but d'un plan d'action: identifier les mesures, réfléchir à leur financement, les inscrire dans le temps et c'est cela qui manque dans ce canton.

On peut relever que depuis 2005, il y a eu en tous les cas quatre motions en lien avec le handicap qui ont toutes été classées ou en voie d'être classées, considérant que tel ou tel dispositif répond à la motion. On a classé sans coup férir la motion de notre camarade François Cuche sur l'intégration professionnelle dans le fameux paquet des motions classées, considérant que le travail du CNIP (que je respecte par ailleurs) est suffisant; on



prévoit de classer deux autres motions par le biais de la LISA mais la LISA c'est une loi sur les institutions et pas une loi sur l'intégration. Toutes les réponses apportées jusqu'ici ne sont que partielles, d'où l'importance d'adopter une politique proactive. Enfin la motion de Forum Handicap n'est pas une démarche isolée ni un caprice. Les textes supérieurs, dont la LHand et la Convention ONU que la Suisse a ratifié cette année demandent aux Etats de mettre en œuvre des plans d'action.

Pour votre information, le texte de la motion populaire s'est très largement inspiré d'un manifeste élaboré par la Fégaph dans le canton de Genève lors des dernières élections cantonales. Rappelons que Fégaph est un peu l'équivalent de notre Forum Handicap. Ce manifeste a été signé par 5 des 7 conseillers d'Etat aujourd'hui en place, et par plus de la moitié des député-e-s.

Pour terminer, je me permets de citer la conclusion de la Recommandation du Conseil de l'Europe, adopté en 2006: «C'est aux gouvernements des Etats membres qu'incombe avant tout d'assurer le suivi du Plan d'action du Conseil de l'Europe au niveau national en prenant les mesures d'évaluation et de suivi appropriées. A cette fin, les Etats membres devraient consulter les acteurs concernés, notamment les organisations non gouvernementales de personnes handicapées».

La motion a été acceptée par **51 voix contre 51**, le président Eric Flury tranchant pour l'acceptation. ♦

---

### Postulat Vert'libéral - partenariat public-privé

## Le public doit garder la main sur la santé

*Il est revenu à la députée Corine Bolay Mercie de donner la position du groupe socialiste sur le postulat vert'libéral.*

« [...] En l'état le groupe socialiste ne peut accepter ce postulat. Pourquoi ? Parce que le postulat demande une analyse indépendante faite par un institut qui n'a aucun "lien financier et de subordination" avec l'Etat, supposant ainsi que les analyses faites par l'Etat ne sont pas neutres, voire, si l'on va au bout du raisonnement, orientées. Un parti pris qui nous déplaît fortement, surtout quand, par exemple dans le domaine hospitalier, il s'agit d'avoir à trancher qui fait quoi entre le « si efficient » secteur privé et le « si coûteux » secteur public. Une approche toute indépendante, bien sûr, qui suppose que les analyses qui relèvent du domaine étatique, concernant la formation ou les transports, ne peuvent, elles, pas prétendre être indépendantes. Au risque de vous surprendre, le groupe socialiste ne peut se rallier à cette vision du fonctionnement des institutions.



Si le groupe socialiste préfère de loin le postulat amendé, il sera toutefois partagé dans l'acceptation du postulat amendé. Et pour cause.

L'idée fondamentale du postulat se rapportant au secteur hospitalier, si je la résume est la suivante : le canton est en difficulté financière, donc il nous faut favoriser le secteur privé qui, une fois débarrassé de la concurrence du public avec la bénédiction de l'Etat, sauvera le secteur public. Ainsi, en trouvant des financements dans le privé, nous éviterons de gros investissements à la collectivité dans le domaine hospitalier, ce qui permettra une réallocation des ressources dans d'autres domaines. Une idée séduisante, sur le papier du moins. Mais, au-delà des doutes légitimes qui accompagnent ce type de belles promesses, le groupe socialiste est surpris de lire que le groupe Vertlibéral serait favorable à une réallocation des ressources alors qu'il a soutenu l'idée d'économiser 164 millions : de fait, aucune réallocation ne sera possible, puisque l'économie servira uniquement l'économie générale des 160 millions.

L'autre idée contenue dans le postulat a trait à la spécialisation progressive et la constitution de centres de compétence. Si la spécialisation progressive est soutenue par le groupe socialiste, l'idée d'encourager le développement du privé, dans le domaine de la santé, n'est par contre pas admise unanimement dans le groupe.

Le groupe socialiste tient à rappeler que la santé est un domaine dans lequel l'intervention de l'Etat est nécessaire pour planifier et assurer un suivi des prestations de qualité, et pas seulement les plus rentables, pour tous les habitants. Pour mémoire, l'intervention de l'Etat sert l'intérêt général et non les intérêts privés. Favoriser le partenariat privé sans affaiblir le public nous paraît, dans le domaine de la santé, difficile, tant que certaines prestations, elles coûteuses, comme la formation ou les gardes... relèveront uniquement du secteur public. Il est, dès lors, vrai que pour offrir ces prestations d'intérêt général à la population, l'hôpital neuchâtelois se doit garder dans son giron certaines missions rentables... missions qui précisément attirent le secteur privé.

Le but louable d'un postulat souhaitant venir en aide au secteur public serait donc véritablement de ne pas tenter d'affaiblir les missions principales du service public, mais d'évaluer dans quels domaines le privé peut, dans le développement ou la création de nouveaux services, soutenir, l'intérêt général et non poursuivre une pure logique de rentabilité, considérant la santé comme un marché comme les autres...

Reste il est vrai que la force du privé réside dans une capacité forte d'investissement, ce qui manque à l'évidence aujourd'hui à HNe....

Le groupe socialiste sera au final divisé sur ce postulat amendé. »

Le postulat a été refusé par 69 voix contre 37. ♦



---

### Politique en matière d'assainissement de sites industriels pollués - Motion du groupe LR Amendée par le groupe socialiste.

## Entre surprise et satisfaction

*Sujet technique mais ô combien important. La députée Martine Docourt Ducommun, qui a défendu l'amendement socialiste, résume la position du groupe.*

« Bien que la gestion des déchets et des sites pollués fassent partie des préoccupations du groupe socialiste depuis de nombreuses années, il a été quelque peu surpris à lecture de cette motion et ceci essentiellement pour deux raisons.

La première est de constater que le groupe LR se préoccupe enfin de cette thématique. En effet, il y a quatre ans, lors de la discussion sur la motion socialiste<sup>1</sup> qui demandait la création d'un fonds pour la gestion des sites pollués, le groupe LR s'était battu pour sa non-acceptation. Les arguments évoqués démontraient qu'ils n'avaient pas ou peu connaissance de tous les tenants et aboutissants de cette thématique complexe. A l'époque, il considérait qu'aucun site pollué ne pouvait être considéré comme orphelin (ce qui implique une prise en charge par les cantons et par la Confédération) alors que cette notion figurait déjà dans les dispositions fédérales. Les événements récents liés au domaine des sites pollués et de gestion des déchets y sont sûrement pour quelque chose.

La deuxième raison, est qu'après une lecture plus approfondie, plusieurs imprécisions et incohérences étaient à remarquer dans le texte du groupe LR. L'amendement du groupe socialiste, certes technique, accepté à l'unanimité, permet de gommer au maximum ces imprécisions et d'être compatible avec le droit fédéral en vigueur en lien avec cette thématique.

De manière générale, nous sommes satisfaits de voir que, tout comme nous, l'ensemble du parlement en ayant accepté la motion amendée, se soucie de la gestion des sites pollués et des déchets et que les provocateurs d'une pollution doivent être impliqués dès que possible sur le plan financier. De plus, nous relèverons également le souci exprimé par le rapporteur LR quant au manque de personnel au sein de l'administration pour le traitement de cette thématique. Ce souci avait déjà été évoqué par notre groupe à plusieurs reprises, mais n'avait jamais été intégré par la droite de notre hémicycle. Si cette préoccupation ne devait plus être à l'ordre du jour ces prochains mois, nous nous ferons un plaisir de leur rappeler. »

*La motion, amendée, n'a pas été combattue. ♦*



---

### Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil en réponse au postulat de Gilbert "Pour une pérennisation de la surface agricole utile"

## Davantage de protection pour nos terres agricoles

*La position du groupe a été présentée par la députée Erica di Nicola*

« [...] 1/4 des surfaces agricoles utiles sont des surfaces d'assolement, celle-ci bénéficie d'une protection accrue au niveau fédéral. En effet, la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (13 c) demande que toute emprise sur les surfaces d'assolement soient compensées, de plus, le nouvel article 30 de l'Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire qui s'intitule "Garantie des surfaces d'assolement" établit des critères si stricts qu'il est difficile d'empiéter sur ces bonnes terres agricoles de très haute qualité productive.

Par contre, nous constatons que les 3/4 de la surface agricole utile restante, n'est pas suffisamment protégée. Par le passé, nous avons pu constater comme des centres commerciaux ou de nombreux quartiers de villas ont pu facilementempiéter sur la zone agricole. En effet, c'est sur cette zone que nos villes se sont étendues, quelques fois de manière rationnelle et adéquate, mais souvent de manière désordonnée et démesurée. Et encore aujourd'hui l'urbanisation se fait souvent, pour ne pas dire toujours, au détriment des surfaces agricoles.

Pendant la période transitoire, imposée par la LAT révisée, ces terres sont davantage protégées, mais qu'advient-il ensuite? Le groupe souhaite qu'une réelle protection soit donnée à la zone agricole sur le territoire cantonal.

Nous comprenons le choix du Conseil d'Etat qui ne souhaite pas verrouiller la zone agricole et nous partageons également cette préoccupation, par contre, nous souhaitons que lors de changement d'affectation, une réelle pesée des intérêts soit faite. Le groupe peut concevoir que les surfaces agricoles soient colloquées à d'autres affectations, mais pour des projets d'importance cantonale ou d'intérêt public. Ces surfaces doivent être utilisées pour des besoins avérés et doivent se situer en marge de la zone à bâtir existante, proche des transports publics.

[...] Pour conclure, le sol est une ressource de plus en plus rare, près de 1m<sup>2</sup> de sol est urbanisé chaque seconde en Suisse, alors stoppons le bétonnage dans le canton de Neuchâtel sur les terres agricoles et densifions les surfaces déjà affectées à la zone à bâtir.



Le groupe refuse dans sa grande majorité le classement du postulat et souhaite que le Conseil d'État propose des mesures pour protéger la zone agricole tout en identifiant les projets stratégiques pouvant empiéter sur cette surface. [...] »

***Le classement du postulat a été accepté par 56 voix contre 51. ♦***

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 7 mai 2015.

*Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes. Elles ne manqueront pas, par ailleurs, d'évoluer avec le temps.*